

VIVENT LES SÉANCES DES MEMBRES !

L'assemblée générale du 19 septembre 2007 vient de mandater le comité pour donner corps aux projets des activités qui marqueront l'année 2010. Rappelons-en les temps forts : une pièce de théâtre, un colloque historique, une double balade dans la Vieille ville et dans la campagne genevoise, une fête qui rassemblera les membres des deux familles.

Parallèlement à la publication des présents *Cahiers du centenaire*, votre comité a pris l'initiative d'organiser des séances pour les membres de l'Association ... et pour leurs amis. Ainsi, vingt-cinq férus de vieilles maisons genevoises et de fleurons de la Genève internationale ont découvert la Villa Moynier, le 15 octobre dernier, juste avant qu'elle soit restaurée pour trouver un superbe second souffle comme siège de l'Académie du droit international humanitaire et des droits humains.

Accompagnés par les membres de l'Association Henry Dunant de France, nous avons repéré les étapes les plus importantes de la vie d'Henry Dunant et de Gustave Moynier, dans la Vieille ville de Genève. C'était le 8 décembre 2007, une sorte de préparation à la première des deux balades prévues pour 2010 !

En février ou en mars 2008, nous vous proposerons de découvrir plusieurs documents originaux de Henry Dunant et de Gustave Moynier conservés dans les archives du CICR. Au printemps, nous visiterons "La Paisible", résidence à Ferney de la famille Moynier.

Adhérez ! Il y a beaucoup à voir à l'Association Henry Dunant - Gustave Moynier 1910-2010. Et beaucoup à faire : chacune de nos commissions (voir page 39) a besoin de votre aide ...



Bernard DUNANT
vice-président



Roger DURAND
président



Cyril MOYNIER
vice-président

LA VILLA MOYNIER

ancienne villa Paccard, domaine de Sécheron ¹

par André DURAND

Les premiers propriétaires

18 juillet 1701 : vente par Demoiselle Magdelaine Durand, femme de “Noble Philippe Lect”, à Jean-François Dunant, marchand, citoyen, d’un domaine situé en les Franchises de Genève, territoire de Sécheron. Contenance, environ cinq poses. Prix : 11 500 florins et 19 louis d’or ; acte Joly, notaire.

31 décembre 1701 : subhastation (vente publique par autorité de justice) à Abraham Achard, marchand, bourgeois, de la parcelle, comprenant des terrains situés au sud des précédents. Prix : 34 000 florins.

29 mai 1734 : à nouveau subhastation attribuant la propriété, comportant un bâtiment public appelé le **Logis Neuf**, à Esaïe Richard, marchand pelletier, citoyen. Prix : 33 600 florins.

24 décembre 1764 : amodiation (affermage) à Pierre Ramu de Dardagny, par dame Elisabeth Pinault, veuve d’Esaïe Richard ; acte Fornet.

La famille Dejean

5 août 1765 : vente par Elisabeth Pinault à Antoine Jérémie Dejean, fils de Charles, habitant, “hôte au logis où pendent pour

¹ D’après les minutes de notaires collationnées par Gustave Moynier et l’ouvrage d’Edouard CHAPUISAT, *L’auberge de Sécheron*, Genève, Editions du Journal de Genève, 1934. Voir également un article de *La Suisse*, 31 mai 1903, « Promenades genevoises, Sécheron », par Philippe JAMIN ; et Jean-Jacques MARTEAU, « Genève, cité des parcs », dans la *Tribune de Genève*, juillet 1996.

enseigne Les Trois Roys”. Prix : 14 600 livres pour l'immeuble et 400 livres pour le mobilier ; acte Choisy. Le bâtiment appelé Logis neuf est compris dans la vente.

5 mars 1767 : convention privée entre Antoine Jérémie Dejean et le pasteur Trembley-Massé pour la construction d'un mur séparatif de leurs propriétés.

21 décembre 1775 : vente par Antoine Jérémie Dejean à Marquerite Faure, veuve de feu le baron Jean Louis Labat de Grand Cour, bourgeois, membre du Conseil des CC, d'une partie de propriété confinant au lac, contenant 3 poses 98 toises, au prix de 16 549 florins et 6 sols ; acte Flournois.

30 décembre 1775 : vente par Antoine Jérémie Dejean à Gabriel Cramer de 8 poses 63 toises 34 pieds, au-delà de la grande route, avec établissement d'une servitude ; acte Flournois.

29 janvier 1780 : subhastation pour Antoine Jérémie Dejean contre lui-même. Il rachète sa propriété, comprenant un bâtiment neuf appelé **Hôtel d'Angleterre**. Prix : 43 500 florins.

9 février 1785 : testament d'Antoine Jérémie Dejean, mort le 27 janvier 1786 ; acte Vignier. Deux de ses enfants, Jean-Jacques et Antoine Jérémie resteront seuls propriétaires (indivis), par suite des renonciations de leurs frères et sœurs.

8 décembre 1829 : partage de la succession de Jean-Jacques Dejean, mort le 7 octobre 1829, Sa part revient à son fils Louis Antoine Dejean. Le domaine et tout le train de l'hôtel sont estimés à 210 000 francs ; acte Richard.

Hôtel d'Angleterre ou Auberge de Sécheron

C'est Antoine Jérémie Dejean (père) qui remplaça en 1765 l'ancien *Logis neuf* par un immeuble rénové et agrandi, l'*Hôtel d'Angleterre*. Le nouvel hôtel, généralement connu sous le nom d'Auberge de Sécheron, situé hors les murs,² va connaître un

² Alors, les portes de la ville restaient encore fermées pendant la nuit.

grand succès. La notoriété de la nouvelle auberge fut consacrée lorsque l'empereur Joseph II d'Autriche, délaissant les hôtels de Genève et l'offre de séjour proposée par le comte de Sellon en son château d'Allaman, choisit de s'y installer avec sa suite, le 15 juillet 1777.³

Dès lors, l'Hôtel d'Angleterre devint le séjour favori des personnages royaux ou princiers qui transitaient par Genève. L'archiduc Ferdinand de Habsbourg, le duc de Chartres, (Philippe-Egalité), le prince Henri de Prusse, l'impératrice Joséphine, venue en 1810 pour acheter le domaine de Pregny, l'impératrice Marie-Louise, la reine Hortense et son jeune fils Louis-Napoléon, futur Napoléon III, errante de ville en ville avant de trouver une apaisante retraite au château d'Arenenberg, la grande duchesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin, encore adolescente, qui vingt ans plus tard, devenue duchesse d'Orléans et belle-fille du roi Louis-Philippe, devra fuir Paris devant la révolution de février 1848. L'auberge est un carrefour où les têtes couronnées, ou ayant perdu leur couronne, prennent un instant de repos avant de repartir vers l'exil ou vers les honneurs.

Les écrivains s'y succèdent : Goethe, Benjamin Constant, Châteaubriand et son épouse, Ruskin, l'un des plus fidèles, Mme Récamier, Shelley et son amie Mary Godwin, Byron et son amie Jane Clairmont, en route pour Cologny.

Les Dejean, de père en fils, sont les chambellans de ce microcosme européen.

Lord Kilmorey

22 janvier 1844 : adjudication de la propriété à milord François Jean, fils de feu François Needham, comte et vicomte Kilmorey, vicomte de Newry et Morne, pair d'Irlande ; contenance 3 poses 395 toises et demie. Prix : 120 000 francs ; acte Vignier.

³ Voir Edouard CHAPUISAT, *L'auberge de Sécheron*, chapitre III.

Barthélémy Paccard

Pour des raisons qui ne sont pas expliquées, lord Kilmorey ne conserve pas longtemps la propriété qu'il vient d'acquérir. Le 30 septembre 1845, après quelques modifications parcellaires, il la revend à Barthélemy Paccard ; acte Janot et Binet.

La propriété comprend une maison d'habitation avec dépendances, allées, vergers, sources, fontaines, carpières et terres labourables. Sa contenance s'étend sur cinq poses trois cent quatre vingt quinze toises et demie,⁴ qui se confinent ainsi :

- Au Levant, par le lac.
- Au Couchant, par la grande route de Suisse.
- Au Midi, par l'ancienne campagne Hentsch.
- Au Nord, par la campagne Bartholoni.

Le prix de vente est fixé à 4 600 livres sterling soit par réduction 117 300 francs de France, le paiement devant avoir lieu en livres sterling ou en papier garanti sur Londres, sans commission.⁵

Construction de la villa Paccard : 1846-1848

Barthélémy Paccard, qui comptait séjourner dans sa nouvelle propriété, y entreprit de grands travaux. Il fit construire sur le domaine la belle villa que l'on y voit actuellement, avec ses grandes baies ouvertes sur le lac, le perron à double escalier.

Il fit aménager la propriété, conservant seulement les dépendances qui se trouvent de chaque côté de l'entrée sur la route de Suisse.

Sur la rive du lac, qui était jusqu'alors une grève naturelle, il fit construire en octobre 1847 un mur en terrasse et un port.

⁴ Cadastre, n^{os} 239 à 248, section A.

⁵ Par acte notarié du même jour, lord Kilmorey vend à Jean Alexis Henry Hentsch, banquier demeurant à Genève, l'ancienne propriété de sa famille, contiguë au fonds acquis par Barthélemy Paccard.

Héritage Fanny Moynier

Le 10 décembre 1863, Barthélémy Paccard mourut à Paris. Par son testament, il s'accordait la nue propriété du domaine conjointement à ses six enfants. Il réservait l'usufruit à sa veuve Françoise Elisabeth Emma Paccard Tattet. A la suite de son mariage avec Fanny Paccard, Gustave Moynier résida souvent à Sécheron. C'est là qu'il reçut, en août 1864, les délégués à la Conférence diplomatique.

A la mort d'Emma Paccard, survenue le 11 octobre 1871, ses enfants décidèrent de mettre fin à l'indivision. Lors du partage de la succession, qui eut lieu le 27 décembre 1873, le domaine de Sécheron fut attribué à Fanny Moynier Paccard, qui racheta leur part à ses quatre sœurs, Frédéric Paccard étant décédé entre temps. Le domaine fut évalué à 270 000 francs, dont 20 000 francs pour le mobilier ; acte Vignier.

La villa de Sécheron, qu'on appelait alors villa Paccard, resta donc au nom de Fanny Moynier. Gustave Moynier en fera sa résidence d'été, en même temps que la villa *La Paisible* à Ferney, tout en conservant un appartement à la rue de l'Athénée, n° 8.

A la mort de Fanny, en 1912, la propriété fut attribuée par héritage à son fils Adolphe Moynier. Laure Peyrot conservait La Paisible à Ferney, qu'elle avait reçue en donation de son père en 1901.

Projet de construction du Palais de la Société des Nations

Après la Première guerre mondiale, le magnifique ensemble constitué par les domaines de Sécheron et de la Perle du Lac fut choisi pour l'emplacement du palais de la Société des Nations. Un concours d'architectes fut ouvert en 1923. Les terrains choisis furent acquis par la Société des Nations. Mais l'espace manquait pour y intégrer le monumental palais.

Les autorités genevoises offrirent alors d'échanger les terrains acquis par la Société des Nations contre le domaine de l'Ariana,

légué par le mécène et collectionneur Gustave Revilliod à la Ville de Genève. C'est là que fut édifié le Palais des Nations (1929-1937), devenu après la Seconde guerre mondiale le siège européen des Nations Unies.

Les domaines de Mon Repos, de Sécheron et de la Perle du Lac devinrent alors propriété de la Ville de Genève, à l'exception de la villa Lamermoor, léguée par Mme Barton à la Confédération. L'ensemble des propriétés fut alors constitué en parc public.

Le CICR à la villa Moynier

En juin 1932, devant le surcroît de travail et de responsabilités que lui apportaient les fonctions dont il s'était chargé,⁶ le CICR dut chercher de nouveaux locaux ; il siégeait alors à la promenade du Pin. Il saisit l'occasion de retourner dans la villa Moynier qui représentait, pour Adolphe Moynier, Paul Des Gouttes et les plus anciens du CICR, tant de souvenirs. Mais Adolphe Moynier ne put assister qu'à la première séance tenue dans la maison de son père ; il mourut en effet quelques semaines plus tard, le 23 septembre 1933.

Le CICR loua la villa à la Ville de Genève et l'utilisa jusqu'à la fin de la Seconde guerre mondiale.⁷ Le 17 janvier 1947, il installa son siège et ses bureaux à l'hôtel Carlton ; il abandonna alors la villa Moynier.

⁶ Institut d'études du matériel sanitaire, Centre de documentation contre la guerre chimique, secrétariat de l'Union internationale de secours.

⁷ Pendant la guerre, les bureaux du CICR furent installés dans l'hôtel Métropole, tandis que l'Agence internationale des prisonniers de guerre occupait tout le Bâtiment électoral.

Après la guerre, la Ville reprit possession de l'hôtel Métropole et du musée Rath. Elle mit à la disposition du CICR l'ancien pensionnat Thudicum, sur la colline du Morillon à Pregny. Entre les deux guerres, ce beau bâtiment était devenu le siège provisoire du Bureau international du travail, puis l'hôtel Carlton et, pendant la Seconde guerre mondiale, un centre de transit pour enfants géré par la Croix-Rouge suisse.

En 1963, celle-ci devint le siège de l'Institut universitaire d'études européennes, fondé par Denis de Rougemont, puis le Centre européen de la culture.

* * *

Ainsi sont préservées les rives harmonieuses de ce bel espace vert, et conservées les nobles demeures qui en sont l'ornement.

On y trouve, en venant de la ville, la villa Plantamour (devenue le siège de l'Institut Henry-Dunant, puis du Centre pour le dialogue humanitaire), la villa Moynier,⁸ le restaurant de la Perle du lac, la villa Bartholoni (devenue Musée de l'histoire des sciences), enfin la villa Barton, siège de l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement.



⁸ Dans une dépendance, à l'entrée du domaine, est installé le Service des espaces verts et de l'environnement ou SÈVE de la Ville de Genève.

VISITE DE LA « VILLA MOYNIER »

par Roger DURAND

Le 15 octobre 2007, l'Association Henry Dunant - Gustave Moynier 1910-2010 inaugure une nouvelle sorte d'activités : les séances des membres.⁹ Conscient du fait que les manifestations de la commémoration auront lieu dans trois ans seulement, le comité s'est soucié d'entretenir l'enthousiasme de chacun en réunissant toutes les personnes intéressées par l'un ou l'autre aspect de la vie des deux grands humanitaires.

Pour des raisons liées à un déménagement et à une imminente restauration,¹⁰ nous commençons par la découverte d'une demeure chargée d'histoire : la villa Moynier.

Après avoir remercié le Service de la jeunesse de la Ville de Genève pour son hospitalité, le président salue les vingt-cinq participants à cette première séance des membres. Il souligne notamment la présence de M. Andrew Clapham, directeur de l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains, accompagné de son épouse.

S'inspirant des travaux de M. André Durand, il retrace ensuite l'histoire du domaine dans un exposé qu'il a pu compléter sur

⁹ Autre innovation, cette activité est aussi proposée aux membres d'associations dont les centres d'intérêt sont proches des nôtres : la Société Henry Dunant, la Société genevoise de généalogie, l'Association « Genève : un lieu pour la paix ».

¹⁰ La réfection de la villa est devisée à 3 800 000 francs ; voir Isabelle MICHAUD, « La Villa Moynier abritera L'Académie des droits humains de Micheline Calmy-Rey », dans la *Tribune de Genève*, vendredi 9 février 2007, page 25.

l'architecture du bâtiment et sur son utilisation, tant par Gustave Moynier que par le CICR.

- 18 juillet 1701, Magdeleine Durand vend un terrain à Jean-François Dunant.
- 5 août 1765, Antoine Dejean achète le domaine où il bâtit la bientôt célèbre **Auberge de Sécheron**, appelée aussi Hôtel d'Angleterre ou Hôtel des étrangers.
- 30 septembre 1845, Barthélemy Paccard acquiert le domaine où il bâtit, sans tarder, l'actuelle villa.¹¹

Jeune architecte à la mode, Samuel Darier¹² construit la villa dans un style italianisant et néo-classique. Les volumes sont simples, aux lignes pures, rythmés selon une symétrie tertiaire. Les toits aplatis comprennent quatre pans. Le socle est taillé dans une roche blanche, les chaînages des murs et des fenêtres sont en molasse, les murs sont couverts d'un crépi lisse à la chaux. Bien que plus opulente, la toute proche villa Bartholony a probablement servi de modèle.

De 1846 à 1873, il convient de parler de la **campagne Paccard** puisque Barthélemy la construit en 1846 et qu'il l'occupe jusqu'à sa mort en 1863. Sa veuve, Emma (née Tattet) l'habitera jusqu'en 1871, date de son décès. Ainsi, le *Programme* des festivités destinées à réjouir les vénérables diplomates européens qui signent la *Convention de Genève*, le 22 août 1864, prévoit pour le lundi 8 août :

à 7 h. Réunion des Membres du Congrès et des représentants des divers Comités de Secours, chez M^r. Gustave Moynier, Président du Comité international. (Campagne Paccard à Sécheron.)

¹¹ Les pages 2 à 8 du présent *Cahier du centenaire* reproduisent le texte intégral de l'article de M. André Durand.

¹² Né en 1808 et mort en 1884, il réalise notamment le Petit palais, les immeubles 104-112 de la rue du Rhône, les numéros 12-14 du cours des Bastions.

Cette réception s'inscrit dans une série de divertissements qui illustrent l'hospitalité de la gentry genevoise et son souci d'éviter, autant que possible, le gouvernement radical d'alors :

- dimanche 7 : “Thé offert par le Comité international” au palais de l'Athénée.
- mardi 9 : “Réception chez M^r. le Colonel Edmond Favre (à sa campagne de la Grange)”.
- jeudi 11 : “Promenade et réception chez M^r. Théodore Vernes, l'un des secrétaires du Comité de secours de Paris (à sa campagne de Versoix)”.
- vendredi 12 : “Réception chez M^r. François Bartholony, l'un des Vice-présidents du Comité de secours de Paris, (à sa campagne de Sécheron)”.
- samedi 13 : “Dîner offert par le Conseil fédéral suisse aux Membres du Congrès, (à l'hôtel de la Métropole)”.
- mercredi 17 : “Dîner offert par le Conseil d'Etat à l'Ecu de Genève”.

De même, le *Programme* des festivités offertes aux participants de la Conférence diplomatique, qui se tient à Genève du 5 au 20 octobre 1868, prévoit une “Réception chez M^r. Gustave Moynier, Président du Comité international, à Sécheron (Campagne Paccard)” ; le mardi 6 octobre, à 20 heures.

Après le décès d'Emma Paccard-Tattet, le 27 décembre 1873, sa fille Fanny hérite du domaine de Sécheron. Désormais Gustave Moynier, qui avait épousé Fanny en 1850, devient le maître des lieux.

Son fils Adolphe (1860-1933) lui succède.¹³ Mais il devra vendre en 1926, probablement à cause de revers de fortune causés par la débâcle des “allumettes suédoises”, selon la tradition familiale.

¹³ Né en 1860 et mort en 1933, Adolphe est agent de change, malheureux en affaires semble-t-il. Il siège au CICR de 1898 à 1928, puis est membre honoraire.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE



Leicheron près
Genève, le 16 Oct. 1885

Cher Monsieur

J'apprends avec regret, par votre lettre, que mes directions au sujet du dépôt du Compteur de la Conférence & la Chancellerie n'ont pas été suivies. J'avais pourtant bien recommandé à Schuchard l'envoyer un exemplaire relié. au premier jour je réparerai le sursis et j'irai moi-même vous porter ce que vous désirez

Prenez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués

G. Moynier

Il y a donc une **villa Moynier**, stricto sensu, de 1874 à 1926, et grâce à une prospère alliance matrimoniale

A la suite d'un échange de terrains avec la Société des nations, la Ville de Genève devient propriétaire du domaine, en 1928. Curieux caprice de l'histoire, la municipalité loue la villa Moynier, dès juillet 1933 pour 8000 francs par an, au Comité international de la Croix-Rouge ! Quelques témoignages permettent de se représenter les lieux, surtout le rez-de-chaussée :

- Vestibule : deux consoles de style Empire sont offertes par Guillaume Favre.
- Musée et bibliothèque : installés dans l'ancienne salle à manger, ils sont placés sous l'inspiration des portraits des cinq fondateurs. Des vitrines exposent médailles et décorations. La bibliothèque contient les publications de l'Œuvre, même celles de la Ligue ... Sur la cheminée trône le buste de Gustave Ador dû au ciseau de Georges Trembley. Les boiseries et le parquet ont subsisté comme le montre la photographie prise au moment de notre visite.

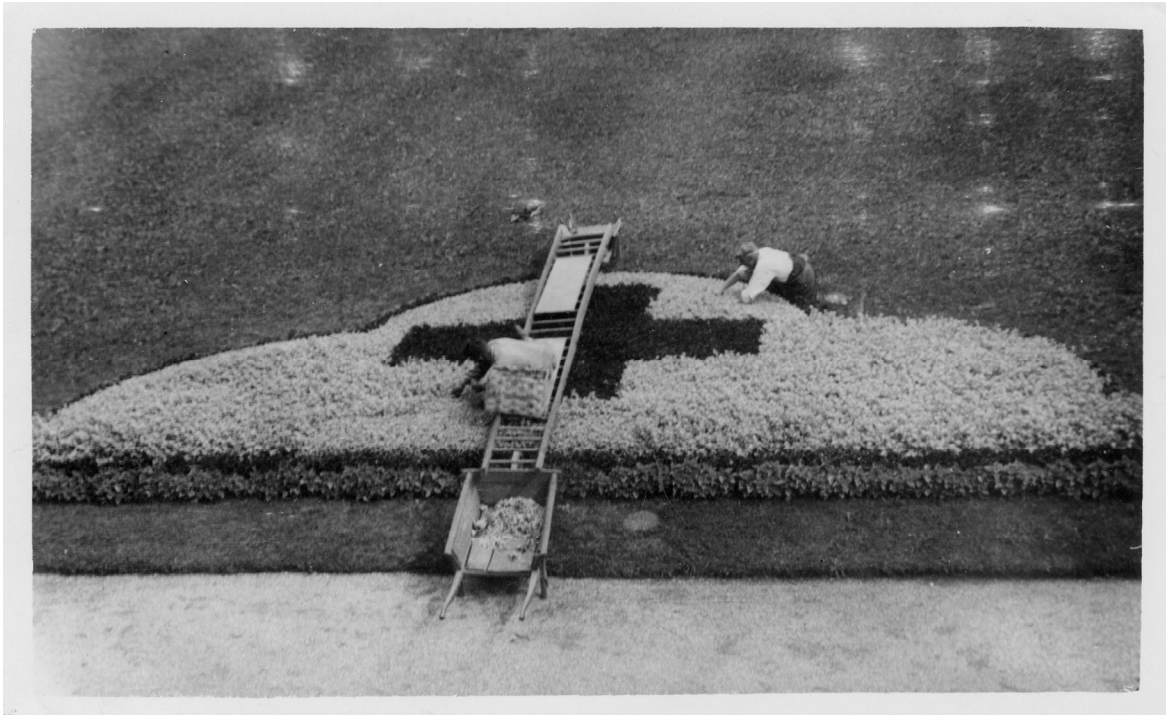


- Grand salon : salle des séances du CICR, Il est orné par des tableaux de Diday et de Castan qui appartiennent à Adolphe Moynier, par un lustre en cristal de Venise et par un beau parquet.
- Bureau du président : l'ancien salon à droite de la salle des séances est réservé à Max Huber qui préside le CICR depuis 1928.
- Exposition de matériel sanitaire : toujours au rez-de-chaussée, les visiteurs peuvent admirer cette catégorie d'instruments et de moyens de transport au développement desquels la Croix-Rouge a si puissamment contribué.

Comment le premier étage est-il alors occupé ? A part la présence du secrétaire général, Etienne Clouzot, nous ne disposons que d'informations très générales. L'ancienne nursery et les salles de bains sont devenues les bureaux des membres du Comité international ; ils sont alors huit à seconder le président. Les pièces sont meublées sobrement ; elles accueillent le département juridique, le service des recherches, le trésorier. Pour la bibliothèque et les archives, il faut monter au deuxième étage installé dans les combles. Etonnante époque où l'essentiel du CICR réside dans une seule maison (où toutes les pièces ont une cheminée) ayant abrité une seule famille !



Coquetterie riche en symbole : le parterre de fleurs qui s'étale juste devant l'entrée principale de la maison dessine une croix rouge sur un fond blanc.



Depuis 1946, date à laquelle le CICR quitte la villa Moynier pour s'installer en son siège actuel, l'histoire des lieux appartient à plusieurs institutions. Citons l'Institut universitaire d'études européennes, entre 1963 et 2000, puis le Service de la jeunesse de la Ville.

En 2002, le conseil municipal de la Ville de Genève vote un crédit de 430 000 francs pour promouvoir la candidature de Genève comme siège de l'ONU des villes. Echec.

Enfin, après quelques tribulations hautes en couleurs et pittoresques en ambitions, le bâtiment est destiné à la toute nouvelle Académie de droit international humanitaire et des droits humains.

Hôtel pour têtes couronnées, demeure de grands bourgeois, résidence de Gustave Moynier, siège du CICR, ce lieu prestigieux voit désormais confirmée sa vocation d'accueillir et d'illustrer la Genève humanitaire.

HENRY DUNANT ET GUSTAVE MOYNIER

rupture et lutte pour le leadership croix-rouge ¹⁴

par Roger DURAND

Le 27 janvier 1867, un coup de tonnerre alarme le monde de la finance. Une officine de spéculation, le Crédit genevois, tombe en faillite. Parmi ses dirigeants figure un certain Henry Dunant, récemment entré au Conseil d'administration.

La chronologie des événements n'est pas nettement établie, mais nous pouvons penser qu'au mois d'avril, le président déchu de la Société des moulins de Mons-Djémila quitte sa ville natale, en catimini et pour toujours. En mai, il n'est plus président de cette compagnie de colonisation de l'Est algérien.

Les documents émanant de ses collègues à cette époque sont rares. Pourtant une lettre commune de deux d'entre eux au chef du cabinet du roi de Wurtemberg nous permet de supposer qu'à la même époque déjà Dunant n'est plus l'étoile montante de la constellation Croix-Rouge, à Genève en tout cas :

Monsieur Moynier et moi, permettez nous de vous en informer, avons été les premiers à fonder le Comité International de Genève et avec lui l'œuvre qui plus tard s'est répandue sur l'Europe.¹⁵

¹⁴ Cet article fait suite à « Gustave Moynier et Henry Dunant, les années de collaboration », paru dans le deuxième numéro des *Cahiers du centenaire*, janvier-juin 2007, pages 17-29.

¹⁵ Lettre de Gustave Moynier et de Louis Appia au baron d'Egloffstein, Genève, le 10 mai 1867 ; Stuttgart, Hauptstaatsarchiv, Kabinettsakten, III.E.12. Cette missive accompagne un ouvrage offert au baron ; notons qu'elle est rédigée sur papier à en-tête du "Comité International de secours pour les blessés, Genève".

Le 6 juin, les deux mêmes “collègues” écrivent cette fois au roi lui-même de Wurtemberg pour lui offrir leur livre *La guerre et la charité* et d’autres de leurs publications. Ils ne mentionnent à aucun moment le nom même Henry Dunant ...

Le conflit apparaît au grand jour à la fin du printemps, au moment où se préparent les Conférences internationales de la Croix-Rouge à Paris qui doivent avoir lieu au mois d’août. Ainsi Moynier entame le processus de séparation, le 12 juin en tout cas. Il écrit alors au commissaire fédéral (représentant la Suisse à l’Exposition universelle qui se tient à la même période dans la capitale française) :

Il importe que je vous mette en garde, mais très confidentiellement, contre l’intervention possible de M. H.D., qui a été jusqu’à présent secrétaire du C.I.

Nous avons des motifs très sérieux pour ne pas vouloir être représentés par lui dorénavant.

Si donc il se proposait pour agir en notre nom, je vous serais obligé de l’éconduire.¹⁶

Le 10 août, Moynier confirme la sévérité de la rupture. Dans une missive à Théodore Vernes au sujet des Conférences de la Croix-Rouge de Paris, il insiste sur le fait qu’il ne pourra “en aucune manière consentir à siéger à ses côtés [aux côtés de Dunant] comme vice-président”.

Le 16 août, Moynier transmet à ce dernier une lettre (aujourd’hui disparue) où le Comité international lui demande vraisemblablement de démissionner. Moynier précise : “lettre que le Comité international m’a chargé depuis longtemps de vous adresser et que je n’ai su jusqu’à présent où vous faire parvenir”. Relevons les informations implicites qui se dégagent des formules de politesse. Toutes ses lettres précédentes commençaient par “Cher Monsieur”, mais celle-ci est introduite par un sec “Monsieur”. Surtout, Moynier donne à Dunant du : “Recevez, Monsieur,

¹⁶ Lettre de Moynier à Théodore Vernes, Genève, le 12 mai 1867 ; Bibliothèque de Genève.

mes salutations empressées”, alors qu’auparavant il ne tarissait pas de “sentiments affectueux et dévoués” ou de “sentiments dévoués”.

Le 25 août, Dunant lui répond :

J’ai l’honneur de Vous adresser par la présente, ma démission de Secrétaire du Comité international de secours pour les militaires blessés.¹⁷

Le 7 septembre, Moynier clarifie chirurgicalement leurs relations, en ne laissant aucun espoir de retour :

Le Comité international, dans sa séance d’hier, a pris connaissance de la lettre que vous m’avez adressée en date du 25 Août dernier. Il a pensé que votre intention était de renoncer non-seulement aux fonctions de *secrétaire* mais aussi à celles de *membres* du Comité, et, pour éviter tout malentendu, il m’a chargé de vous faire savoir que c’est dans ce sens qu’il a interprété votre démission.

Votre absence de Genève ne vous permettant plus de participer à nos travaux, laisse dans nos rangs un vide que nous désirons combler, parce qu’en présence du mandat que la Conférence de Paris vient de nous attribuer, il est indispensable que notre personnel effectif soit au complet.¹⁸

Décalage entre Paris et Genève

Exilé et déconsidéré dans sa patrie, Dunant se trouve paradoxalement au faîte de sa gloire à Paris.

¹⁷ Paris, le 25 août 1867 ; CICR, archives. La fin est aussi froide : “Recevez, Monsieur mes salutations très-distinguées”.

¹⁸ Genève, le 7 septembre 1867 ; archives privées. Dans sa séance de la veille, le Comité international prend connaissance de la lettre du 25 août et décide : “Il lui sera répondu que sa démission est acceptée non seulement comme secrétaire, mais aussi comme membre du comité ; voir *Procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge, 17 février 1863-28 août 1914*, Société Henry Dunant et CICR, Genève, 1999, notamment page 32.

Le 7 juillet 1867, l'impératrice Eugénie le convoque personnellement aux Tuileries. Même après l'aventure malheureuse de Maximilien au Mexique et la victoire de la Prusse sur l'Autriche à Sadova, elle reste la première dame d'Europe continentale. Or, c'est elle, en personne, qui lui confie le mandat de faire en sorte que les marins bénéficient désormais de la protection que la *Convention de Genève* accorde aux militaires blessés !

Dans un salon de la fameuse Exposition universelle de Paris, on a placé le buste d'Henry Dunant à l'intérieur même du Pavillon de la Croix-Rouge.¹⁹

Devant les premières assises mondiales du mouvement qu'il a créé, Dunant présente un rapport sur les prisonniers de guerre qui est non seulement accepté mais qui est surtout publié dans les actes officiels.²⁰

Vice-président d'honneur de la Croix-Rouge française, qu'il a fondée lui-même trois ans plus tôt, le Genevois jouit de la confiance de ses prestigieux présidents, le général duc de Fezensac, puis le général de division de Goyon, aide de camp de l'empereur.

D'ailleurs, il n'est pas exclu qu'il ait trempé dans la manœuvre orchestrée par le comte de Breda en vue d'installer à Paris une institution de la Croix-Rouge internationale qui entre en rivalité avec le siège du Comité international.²¹ Toujours est-il que la

¹⁹ Nous n'avons trouvé aucun document confirmant l'existence de ce buste, sauf le récit du principal intéressé dont les textes autobiographiques sont en général tout à fait fiables.

²⁰ « Des questions relatives à l'amélioration du sort des prisonniers de guerre », dans *Conférences internationales des sociétés de secours aux militaires blessés des armées de terre et de mer tenues à Paris en 1867*, Paris, publié par la commission générale des délégués, première partie, 1867, deuxième édition, pages 338-348.

²¹ Les *Procès-verbaux des séances* en laissent parfois apparaître la menace : "M. Moynier écrira à Paris pour dissiper les quelques nuages qui semblent encore planer ou s'élever entre le comité de cette ville et celui de Genève, au sujet de la prééminence de ce dernier" ; séance du 19 octobre 1867, pages 34-35.

séparation entre un Moynier triomphant et paré d'une honorabilité sans tache et Henry Dunant, contraint à l'exil volontaire pour une faillite suspecte, est violente, mal gérée de part et d'autre ; elle laissera des séquelles nombreuses et inguérissables.

Au moment de la rupture, les documents "neutres" évoquant d'une manière ou d'une autre les relations entre les deux hommes sont rares, voire inexistants. Ainsi, les procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge entre 1865 et 1867 ne nous sont pas parvenus ; nous ignorons même s'ils ont existé.²² En l'état, seuls des indices indirects émanant de la presse genevoise et des passes d'armes pas toujours mouchetées de la correspondance peuvent nous apporter quelques indications.

Un quotidien curieusement prolix

Au début de l'année 1867, le Crédit genevois fait donc faillite, entraînant, semble-t-il, des pertes considérables pour plusieurs notables ou pour leurs familles. Le premier jugement rendu par le Tribunal de commerce de Genève se montre certes sévère pour les administrateurs de la banque en déroute, mais ils ne focalisent pas la responsabilité sur l'un d'entre eux. Le *Journal de Genève*²³ reproduit une grande partie du jugement, consacrant près d'une page à cette affaire. Après avoir consulté succinctement les numéros des mois précédents, où aucune affaire analogue ne fait l'objet d'une telle publicité en première page, nous sommes en droit de nous étonner de l'importance accordée par ce quotidien lié à l'establishment genevois ...

Cette publicité surprenante est amplifiée par la reproduction quasi in extenso du jugement rendu par la Cour de justice, ultime instance à cette époque.²⁴ De nouveau en première page, cette fois sur cinq colonnes entières, le *Journal de Genève* étale les

²² Voir *Procès-verbaux des séances*, pages 29 et 32.

²³ 18 octobre 1867, page 1, colonnes 1-3.

²⁴ *Journal de Genève*, 23 août 1868.

mécanismes de cette sombre affaire de spéculateurs. C'est là que toutes les âmes bien pensantes pourront lire :

Que le sieur Dunant, qui a sciemment trompé ses collègues, doit être tenu de toute la perte occasionnée par cette affaire [...] chacun des six autres administrateurs doit avoir son recours contre M. Dunant pour tout ce qu'il aura à payer ensuite du présent arrêt ;

Dit et prononce que le sieur Dunant, intimé, sera responsable envers les intimés de la totalité de cette indemnité, et que les sieurs d'Angeville, Millenet, Olivet, Pictet, Andéoud et Viridet seront responsables, chacun d'un septième de la dite indemnité, avec recours contre le sieur Dunant, pour ce que chacun d'eux pourra être appelé à payer en exécution du dit arrêt, tant au principal qu'en accessoires.

Les créanciers et les administrateurs du Crédit genevois sont donc habilités à lui réclamer le remboursement intégral des sommes évaporées, soit un million de francs : une dette colossale pour l'époque.

Le quotidien genevois ne donne qu'exceptionnellement le nom de ses rédacteurs. Toutefois, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser que la diffusion massive de ces deux décisions de la justice genevoise a pu être suscitée par des personnes ayant intérêt à faire plonger définitivement l'ancien secrétaire du Comité international. D'autant plus que le même *Journal de Genève* se livre, trois semaines plus tard, à une curée impitoyable pour séparer le bon grain de l'ivraie :

Mais il est arrivé que le principal coupable dans l'affaire du Crédit genevois se trouve en même temps l'un des promoteurs d'une œuvre excellente et justement populaire ... Il en résulterait, dans l'opinion du *Nouvelliste*, que les éloges accordés par nous à la *neutralisation des ambulances* et au soulagement des blessés, s'étendraient également à la personne du propriétaire de Felfellah. Or, nous le demandons au *Nouvelliste*, n'est-ce pas là une induction qui devrait retomber sur toute la presse qui s'est associée à cette œuvre, et le *Nouvelliste* lui-même, si exigeant pour nous, est-il bien sûr de n'avoir rien à se reprocher à cet égard ? M. Henry Dunant eût-il été condamné plus sévèrement encore par le tribunal, cette condamnation toute personnelle ne

saurait, ce nous semble, atteindre une entreprise, dont il fut, il est vrai, l'un des promoteurs, mais à la tête de laquelle figure aujourd'hui le nom respecté d'un des plus vénérables concitoyens et qui, appartient désormais à toute l'Europe civilisée.

Nous ne retirons donc pour notre part aucun des éloges que nous avons adressés à l'Association internationale pour les blessés ; car, fort heureusement pour le monde, la valeur d'une institution n'est pas à la merci des fautes que peuvent commettre les hommes qui l'ont créée. Seulement, nous tenons à constater que, tout en rendant à chacun la justice qui lui était due, nous nous sommes toujours abstenus de ces ridicules apothéoses qu'une certaine presse pratique, à l'occasion, sans le moindre scrupule, tout en les mettant, le cas échéant, volontiers à notre charge. Si M. Henry Dunant a été appelé quelque part « notre illustre concitoyen » (*sic*) ; comme l'insinue le *Nouvelliste vaudois*, ce n'est pas, croyons-nous, dans notre journal qu'il faut chercher cette flatteuse épithète ; on la trouverait plus probablement dans les colonnes de la *Nation suisse*, qui reproduit sans vergogne aucune l'article du *Nouvelliste*, après avoir comblé personnellement M. Henry Dunant des éloges les plus exagérés. Si le *Nouvelliste* y tient, nous ne manquerons pas non plus de citations de ce côté là pour prouver notre dire.²⁵

Un papier à en-tête très chaud

Le 25 avril 1869, Gustave Moynier écrit à Henry Dunant, qui se trouve à Paris. Il lui ordonne de ne plus utiliser le papier à en-tête du Comité international.²⁶

Quatre jours plus tard, Henry Dunant lui envoie la lettre suivante, empreinte d'une certaine noblesse :

²⁵ *Journal de Genève*, n° 219, 13 septembre 1868.

²⁶ Participant alors à la II^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, Moynier agit, semble-t-il, de sa propre initiative. En tout cas, le Comité international n'en parle pas lors de ses séances antérieures et note : "M. Moynier donne lecture de la lettre qu'il a écrite de Berlin à M. Henry Dunant relativement à l'abus que celui-ci paraît avoir fait du timbre du comité" ; *Procès-verbaux des séances*, 19 mai 1869, page 77.

Monsieur,

On Vous a mal informé en Vous apprenant de divers cotés [sic] que je continue a [sic] employer pour ma correspondance privée un papier qui porte la marque du Comité international de Genève dont je ne suis plus membre.

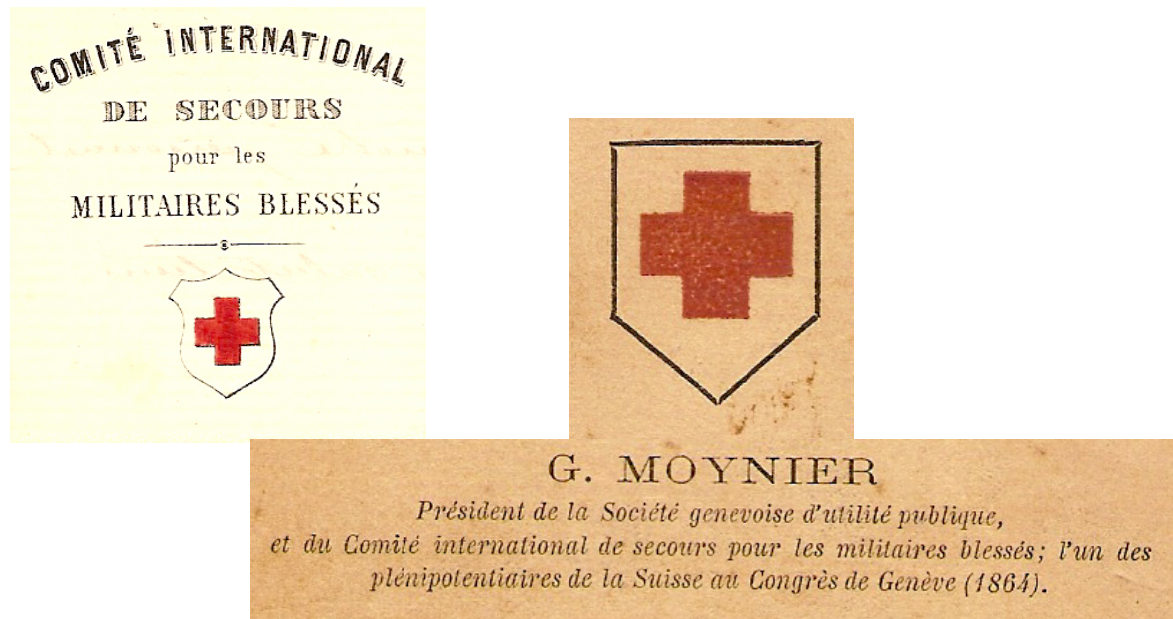
Vous trouverez dans cette feuille même la marque incriminée dont je me sers, et comme il n'y est pas question ni du Comité international, ni de Genève, et que je crois avoir assez fait en faveur de l'œuvre de secours aux blessés pour avoir le droit de mettre la croix rouge et le titre de l'Œuvre sur mes lettres, il me semble que votre susceptibilité, et celle de vos correspondants pourra se tenir satisfaite de ma réponse.

J'ai eu des malheurs, de grands malheurs, j'ai fait perdre de l'argent à des personnes auxquelles je voulais en faire gagner ; accusez-moi d'imprévoyance, de manque de savoir, d'irrégularité complète dans les affaires, mais veuillez ne pas oublier, Monsieur, que cette catastrophe m'a trouvé sans un sou dans la poche, que j'ai souffert la faim, et que j'ai travaillé et que je travaille, non pas pour moi, mais pour réparer, dans la mesure de mes forces, le désastre dont j'ai été la cause involontaire.

On a organisé contre moi, depuis longtemps, à Genève, une persécution bien cruelle ; on m'a fermé bien des portes, on a brisé bien des moyens qui m'auraient puissamment aidé à réussir plus vite dans cette œuvre de réparation à laquelle je me suis entièrement consacré. Pas une plainte n'est sortie de ma bouche, mais ne croyez-Vous pas, Monsieur, qu'il serait temps de laisser travailler tranquillement un homme qui a été plus fort que son malheur, et qui ne s'occupe que d'une chose : réparer les pertes qu'il a involontairement occasionnées ?

Recevez, Monsieur, mes salutations.²⁷

²⁷ Paris, 29 avril 1869 ; archives privées. Dans sa séance du 22 mai, le Comité international semble prendre quelque distance vis-à-vis de la sévérité de Moynier : "Monsieur le Président a reçu de M. Henry Dunant une réponse à sa réclamation. De cette lettre dont le ton n'a pas à être qualifié ici, résulterait que M. Dunant n'aurait pas abusé du timbre du comité, mais se serait donné le plaisir d'un timbre particulier avec la croix rouge sous le nom de « Œuvre internationale universelle d'humanité en faveur des armées de terre et de mer ». M. Moynier continuera son enquête sur le sujet". Voir *Procès-verbaux des séances*, page 78.



En-tête officiel du Comité international qui n'adoptera son appellation actuelle "de la Croix-Rouge" qu'en 1876.



Exemples d'emblèmes ou d'en-têtes utilisés par le "camp Dunant".
A droite en bas, l'en-tête imprimé se lit ainsi : "Alliance universelle de la Croix-Rouge. Section liégeoise".
Dans le tampon circulaire : "Alliance universelle. La Croix Rouge. Comité sectionnaire liégeois".

Un mois plus tard, le sourcilleux président du Comité international lui réplique que l'usage d'une croix rouge sur du papier à en-tête entraîne des confusions.²⁸ Il réitère donc son injonction, qu'il ponctue d'une menace : le Comité international prendra des mesures si une telle pratique perdure. Nous n'avons pas encore trouvé des traces des "précautions pour dégager notre responsabilité et nous épargner de nouveaux désagréments" évoquées dans cette lettre du 29 mai 1869. Toutefois il y a probablement un lien de cause à effet entre cette polémique et la décision prise le 3 décembre 1869 : "Il est décidé que le Comité international fera confectionner un cachet et que M. Moynier se chargera de l'exécution".

L'examen de l'en-tête incriminé reflète la susceptibilité réciproque des deux hommes. Le fondateur du Mouvement se fabrique un papier à en-tête personnel qu'il ne rattache à aucune institution existante mais qui proclame haut et fort son rôle historique au sein du Mouvement. Même si ses moyens financiers le contraignent à dormir dans des salles d'attente de gares et à teindre les parties usées de sa redingote (selon une tradition largement répandue), le failli de 1867 trouve donc les moyens de s'offrir un papier à lettres coûteux car en deux couleurs et en relief !

Il est indubitable que l'ex-secrétaire du Comité international crée une confusion certaine, en recourant à cette astuce héraldico-typographique. Toutefois, n'oublions pas qu'à cette époque il est encore (et le restera jusqu'à sa mort) vice-président honoraire de la Croix-Rouge française. Or, à notre connaissance, celle-ci ne lui a pas adressé de remontrances.

²⁸ Cette fois, Moynier se fait couvrir par ses collègues : "Le Comité international prend connaissance : 1. de la lettre écrite par M. Moynier à M. Henry Dunant en réponse à la sienne. Elle est approuvée". Ibidem, séance du 29 mai 1869, page 80.

La protection des prisonniers de guerre

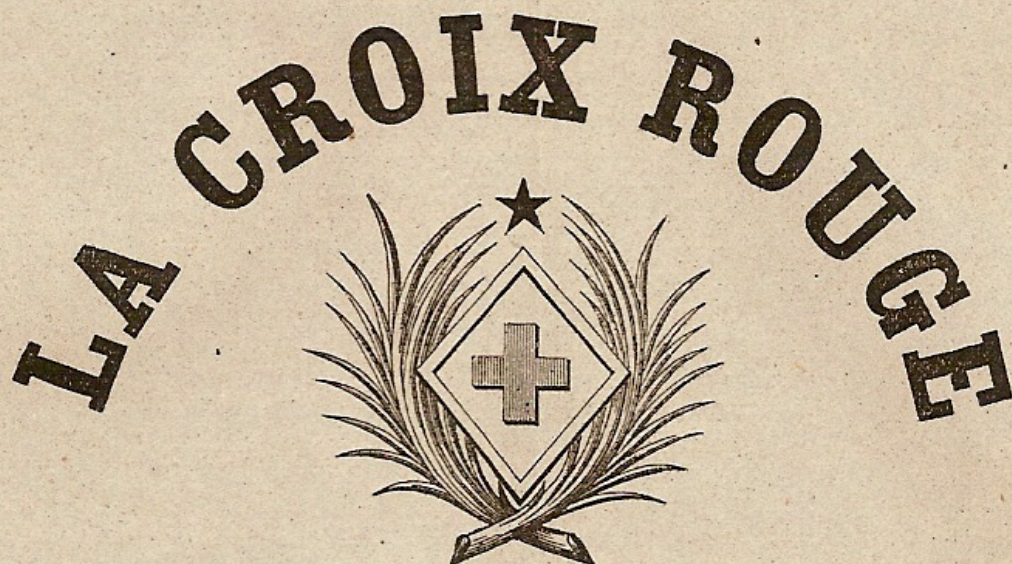
Lors de la toute première Conférence internationale des 26-29 octobre 1863, Henry Dunant fait partie des partisans de l'extension de l'œuvre naissante aux prisonniers de guerre. Nous le savons, ce projet est abandonné.²⁹

Pendant la guerre franco-allemande en 1870-1871, le Comité international de Genève met sur pied une Croix-Verte basée à Bâle, qui a pour mission de s'occuper des prisonniers de guerre, surtout des Français en Allemagne. Dirigée et gérée par des philanthropes suisses alémaniques, cette organisation rend d'incalculables services aux très nombreux soldats qui ne bénéficient alors pas de la protection de la *Convention de Genève* : les militaires ni blessés ni malades qui sont tombés aux mains de l'ennemi. En consultant les archives de la Croix-Verte, nous découvrons très vite qu'elle est une créature pure et simple de Gustave Moynier et du CICR. Nous le voyons donc, le projet de Dunant a été repris, grâce à une astuce institutionnelle, par ses anciens collègues. Inutile de préciser qu'ils ne font aucune référence à ses vues prophétiques.³⁰

Dès 1872, Henry Dunant reprend l'initiative. Depuis Paris, Bruxelles et Londres, il lance un Comité permanent international pour régler le sort des prisonniers de guerre chez les nations civilisées. Comme pour la Croix-Rouge, il prévoit une conférence préparatoire en vue d'un accord diplomatique international et permanent. Son projet remporte une telle adhésion que la très puissante Russie s'approprie l'idée en l'intégrant dans le programme de la Conférence sur la paix et la guerre qu'elle convoque, à Bruxelles, en mai 1874. Dans la *Déclaration* finale, nous constatons que le Comité de Dunant se voit confier pour les prisonniers de guerre la mission que le Comité international de Genève accomplit pour les militaires blessés.

²⁹ *Compte rendu de la Conférence internationale [...]*, supplément au *Bulletin international*, n° 137, janvier 1904.

³⁰ D'ailleurs, la touche géniale que Dunant avait donnée aux sociétés de secours naissantes – la permanence – manque à la Croix-Verte, puisque celle-ci est dissoute une fois la guerre franco-allemande achevée ...



BULLETIN BELGE
DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE.
REVUE
DE LA CHARITÉ INTERNATIONALE
SUR LES CHAMPS DE BATAILLE & EN TEMPS DE PAIX.

« Le but de l'ALLIANCE UNIVERSELLE est de chercher à provoquer et d'encourager les œuvres internationales d'humanité par la voie régulière de la diplomatie. » (*Statuts généraux.*)

« La CROIX ROUGE a trois devoirs à remplir : *pendant la paix*, elle organise les secours et s'occupe des œuvres de bienfaisance et d'humanité ; *pendant la guerre*, elle soigne les blessés, elle vient en aide aux prisonniers et aux victimes de ce fléau ; *après la guerre*, elle cherche à mettre à profit les enseignements de l'expérience. » (Dr H. VAN HOLSBECK.)

NOUVELLE SÉRIE.

TOME III.

DIXIÈME ANNÉE.

N° 4. — Octobre 1874.

LONDRES

41, Pall Mall, 41.

BRUXELLES

7, Montagne de l'Oratoire, 7.

PARIS

43, rue de Clichy, 43.

1874

Comme il s'agit d'une conférence humanitaire internationale, le Conseil fédéral consulte le Comité international de Genève, lequel exprime toute sa défiance devant ce projet, sous la plume de Gustave Moynier.

Celui-ci avait-il remarqué que Dunant était en train de monter une société parallèle, presque rivale, ôtant à Genève le monopole de l'humanitaire international ? Toutefois, ses craintes s'apaisent rapidement, dans la mesure où la *Déclaration de Bruxelles* ne sera pas ratifiée par les puissances européennes, restant donc lettre morte.³¹

Alliance universelle ou phagocytage intégral ?

A la suite de la Commune de Paris de mai 1871, Henry Dunant reconquiert une place en vue grâce au lancement de l'Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation. Ses buts : lutter contre le socialisme, combattre l'athéisme, reprendre en main les masses populaires, promouvoir les idées internationales. Des branches actives sont attestées en France, en Grande-Bretagne, en Belgique.

Ce sont les périodiques émis par ces branches de l'Alliance universelle qui attirent particulièrement notre attention. D'une part, ils s'intitulent généralement *La Croix-Rouge* ou bien *The Red Cross*. Surtout, le sous-titre de l'un deux résume un programme, voire une stratégie : « Revue de la charité internationale sur les champs de bataille & en temps de paix ».

Quelles activités annoncent ces branches actives ? Des secours sont apportés à des ouvriers victimes d'une explosion dans une mine ou à des paysans dont les terres ont été inondées. On y fait aussi de la publicité pour l'Association belge de secours aux militaires blessés.

³¹ Mais elle sera récupérée en 1899 pour servir de fondation aux travaux de la conférence de La Haye.

Enfin, l’emblème même de la croix, imprimée en rouge, figure en bonne place sur les pages de couverture !

Nous sommes donc en droit de supposer que l’ex-secrétaire international du CICR s’efforce de mettre en place une stratégie pour absorber la Croix-Rouge des militaires blessés dans une organisation infiniment plus vaste qui engloberait toutes les œuvres de charité internationale, toujours sous le signe de la Croix-Rouge. Moynier peut donc s’inquiéter à juste titre. Pourtant, au printemps 1875, les diverses manœuvres d’Henry Dunant s’essouffent, puis s’évanouissent, pour une raison que nous n’avons pas pu élucider. Pendant près de quinze ans, il disparaît de la scène publique, alors que Gustave Moynier a les coudées franches pour déployer ses talents bénéfiques à la tête du CICR débarrassé de manœuvres d’OPA inamicales.

Des persécutions réelles ou imaginaires ?

Autant la correspondance intime de Gustave Moynier semble avoir disparu, autant celle d’Henry Dunant nous est parvenue grâce à plusieurs centaines de lettres couvrant la période 1877-1910. Il nous est donc difficile de savoir comment Gustave Moynier voit son ancien collègue, alors que l’inverse est éloquent.

Dans de très nombreuses lettres qu’il adresse surtout à son ami et confident Rudolf Müller, le failli de 1867 évoque très souvent des ennemis qui ourdissent des persécutions contre lui. Il parle de créanciers du Crédit genevois, d’ultramontains (partisans de l’infaillibilité papale, à laquelle il s’est opposé) de Français lui reprochant son approbation du retour de l’Alsace dans l’univers germanique, du Comité international de Genève.

Les preuves, nous n’en avons guère. Mais l’intensité des plaintes du “persécuté” nous prouve en tout cas qu’il vit ces attaques dans ses fibres les plus intimes. Reproduisons ici quelques-uns de ses cris de douleur et de rancœur :

Même chose avec l’Impératrice Augusta [qui] me réservait quarante mille francs, qu’elle a donnés à M. Moynier, parce que

les Genevois lui ont écrit que je n'avais besoin de rien, *étant entretenu par une dame* !³²

Ces accusations sont-elles fondées ? Correspondent-elles à la réalité ? Un document apporte un élément de réponse : la lettre que Gustave Moynier envoie confidentiellement au conseiller fédéral Karl Schenk, le 2 juillet 1873.

Vous connaissez je suppose, au moins de nom, M^r. Henry Dunant, qui a rendu à l'origine de grands services à la Croix rouge comme secrétaire du Comité international. Vous savez sans doute aussi qu'en 1867, à la suite d'un procès, l'honorabilité de M^r. Dunant a été complètement compromise, au point qu'il a dû quitter Genève et que le Comité international l'a éliminé de son sein, ne voulant plus rien avoir de commun avec lui. Mais M^r. Dunant n'a point accepté ce verdict de l'opinion publique et il continue à se mettre en avant à l'étranger, toutes les fois que l'occasion s'en présente, comme l'un des champions de la Croix rouge. Ceux qui ne savent pas son histoire l'accueillent encore comme si sa réputation était intacte. Or c'est précisément ce qui vient de se passer.

Au moment où nous écrivions au Comité de secours anglais pour le prier de sonder les intentions du Chah au sujet de la Convention de Genève, M^r. Dunant, qui se trouvait à Londres, s'adressait au même Comité pour obtenir dans le même but une audience du Chah. Nos correspondants, qui ne se sont pas méfiés et l'ont pris pour notre représentant, l'ont effectivement introduit auprès du Chah, duquel il a obtenu une promesse d'adhésion.

Au fond le résultat que nous désirions est obtenu, et c'est assurément l'essentiel, mais le Comité international tient beaucoup à éviter toute confusion d'idées sur la qualité de M^r. Dunant et à ne pas laisser croire que ce dernier a pu agir comme son fondé de pouvoirs. Dans plusieurs circonstances déjà nous avons été dans le cas de dégager ainsi notre responsabilité de ses faits et gestes, et nous nous en sommes applaudis. Nous tenons beaucoup quant à nous, pour l'honneur de la Croix rouge, à ce

³² Henry Dunant à Rudolf Müller, Heiden, le 3 juin 1892 ; Bibliothèque de Genève, Ms fr 5201, f^{os} 147-151.

qu'elle ne soit pas servie par des individualités tarées, et je ne doute pas que vous ne partagiez notre sentiment sur ce point.³³

Puis Moynier demande à son correspondant de transmettre l'information au président de la Confédération.

* * *

En résumé, la période de la rupture, entre 1867 et 1890 montre que les deux hommes s'opposent vivement, même à distance. Si Dunant semble tenir l'initiative jusqu'en 1875, pendant les quinze années suivantes, il sombre réellement dans l'oubli, alors que Gustave Moynier s'impose définitivement comme le patron de la Croix-Rouge internationale. Toutefois, l'histoire ne touche pas à sa fin, parce que les deux sexagénaires commencent alors à se préoccuper sérieusement de l'image qu'ils laisseront dans l'Histoire.

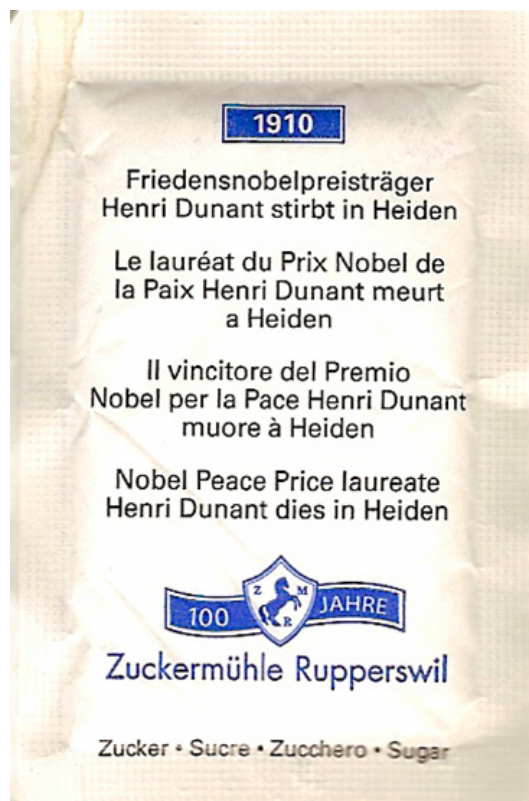
Enfin et surtout, il importera d'établir s'il s'agit d'une rivalité entre deux hommes, d'un antagonisme entre une institution et son fondateur, d'une divergence sur les finalités mêmes de l'Œuvre humanitaire ...

³³ Genève, archives du CICR. Les *Procès-verbaux des séances*, le même jour, mandatent explicitement Moynier :

"M. Moynier rend compte au comité de la correspondance qu'il a eue avec M. Burgess, de Londres, à qui s'était joint M. Lindsay, pour obtenir du schah de Perse son adhésion à la Convention de Genève. Ces messieurs ont répondu que le schah était très disposé à signer la convention. Mais il paraît que M. Henry Dunant avait prévenu le comité et avait déjà obtenu une entrevue du schah.

Le comité prie son président de bien vouloir écrire : 1° au Comité de Londres, 2° au Conseil fédéral, officiellement, 3° au même, officieusement, pour désavouer complètement toute participation de M. H. Dunant à l'œuvre du comité et poursuivre les négociations pour obtenir l'adhésion du schah de Perse à la Convention de Genève".

UN SACHET DE SUCRE ...



Tout y passe ... Pour leur centenaire, les Zuckermühle de Rapperswil émettent des sachets à l'effigie anonyme sur le recto. Heureusement, le verso précise : "Le lauréat du Prix Nobel de la Paix Henri Dunant meurt à Heiden".

Cette explication en allemand, français et italien est surmontée de la date anniversaire "1910". Nous tenons là probablement le premier objet produit à l'occasion du centenaire de la mort d'Henry Dunant, avec au moins trois ans d'avance !¹

¹ Document obligeamment communiqué par M. Jean-Pierre Widmer, à Genève.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

procès-verbal de la séance n° 2

mardi 19 septembre 2007

Résidence de La Gradelle, Genève, 20 h 15

Accueil

Présents : Mmes & MM. Blyelle Horngacher Manou, Bugnion François, Candaux Jean-Daniel, Chrétien Philippe, Dunant Bernard, Dunant Olivier Jean, Dunant Martinez Cécile, Durand Roger, Geisendorf Sapey Danièle, Martinez Lester, Moynier Cyril, Moynier Elizabeth, Odier Michel, Sapey Gérald, Wagner Beat.

Dix-neuf personnes excusées.

Le président ouvre la séance en exprimant sa gratitude à M. Jean Pascalis qui nous offre l'hospitalité à la Résidence de La Gradelle. Il salue la présence de M. Beat Wagner qui est venu de Berne représenter la Croix-Rouge suisse, en tant que chef de la communication.

Le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 7 novembre 2006 est adopté après quelques corrections formelles.

Rapport d'activité du comité

Actuellement, le comité est composé de : Roger Durand président, Bernard Dunant vice-président, Cyril Moynier vice-président, Elizabeth Moynier secrétaire, Tony Guggisberg trésorière, François Bugnion et Jean-Daniel Candaux.

Pour des raisons de santé et de surcharge, Jean Pascalis et Christiane Dunant ont dû interrompre leur mandat, en février et en juin derniers. Le comité les remercie chaleureusement de l'aide qu'ils nous ont tous deux apportée avec compétence et dévouement.

Mise en place de l'Association : le comité s'est efforcé de faire connaître l'Association naissante et de recruter de nouveaux

membres. De plus, il entretient des contacts suivis avec plusieurs institutions dans lesquelles Dunant et Moynier jouèrent un rôle déterminant et qui sont actives aujourd'hui encore ; et avec des sociétés qui suivent des buts proches :

- Comité international de la Croix-Rouge
- Croix-Rouge genevoise
- Croix-Rouge suisse
- Société genevoise d'utilité publique
- Unions chrétiennes de Genève ;
- Académie de droit international humanitaire et des droits humains
- Association « Genève : un lieu pour la paix »
- Association Henry Dunant, France
- Société genevoise de généalogie
- Société Henry Dunant

Site internet : Conçu par Roger Durand et Elizabeth Moynier, le site internet est illustré par Cyril Moynier et mis à jour par Rosy Moynier. Il a été mis en place par le webmaster Nicolas Durand.

Relations avec la Suisse orientale : Nous sommes en liaison avec le *Henry Dunant Museum Heiden* pour lequel M. Hans Amann de Saint-Gall est notre membre correspondant. Notre président a aussi rencontré une délégation de l'association appenzelloise *Dunant-Jahr 2010*.

Collège Gustave Moynier ? : Etant donné qu'on n'ouvre pas tous les jours un collège à Genève, le comité a pris l'initiative de demander au département de l'Instruction publique qu'un prochain établissement scolaire soit dédié à Gustave Moynier.

Présentation des comptes

Le président excuse Mme Tony Guggisberg qui a récemment subi une opération. Comme le premier exercice va jusqu'à la fin 2007, la trésorière ne peut que présenter la situation des finances

au 31 août 2007 qui montre un solde positif de 2000 francs environ.

En résumé, les frais courants sont couverts, mais les manifestations de 2010 devront trouver un financement ad hoc.

Renouvellement du comité

Restent en place les sept membres de l'actuel comité, auxquels se joignent Anne-Marie Dunant et Olivier Jean Dunant ; tous sont élus par applaudissement de l'assemblée.

M. Alberto Aliprandi est élu vérificateur des comptes et M. Michel Odier suppléant.

Nouvelles des commissions

La commission **Familles** récolte les noms et adresses de toutes les personnes appartenant aux familles Dunant et Moynier, y compris celles qui ne portent pas l'un ou l'autre patronyme. Elle est aussi concernée par l'élaboration d'arbres généalogiques complets, à jour, accessibles et maniables. Bref un vaste programme ...

La commission **Grand public** concentre ses efforts sur deux projets. D'une part, Cyril Moynier prépare une **pièce de théâtre** illustrant les débuts de la Croix-Rouge, spectacle qui se déroulera sans doute dans la Vieille ville. Jouée en trois tableaux, par des acteurs bénévoles, elle aura plusieurs reprises. Il se peut qu'une exposition complète ce spectacle dans un musée proche.

D'autre part, Elizabeth Moynier présente le projet d'une **tournée historique 1860-1910**. Il s'agit d'un trajet à étapes sur les pas des deux grands hommes, avec guide et commentaires. L'itinéraire est, par la force des événements, principalement prévu sur le territoire genevois : Vieille ville et canton.

- Jean-Daniel Candaux propose que le parcours de la Vieille ville se fasse à pied et la partie cantonale en car.
- MM. Olivier Jean Dunant et Gérald Sapey suggèrent de collaborer avec Genève Tourisme, dans l'intention de toucher un

plus large public notamment pendant l'été 2010. En effet, ce trajet sera proposé à plusieurs reprises.

La commission **Histoire** prépare un **colloque** autour du concept des vies parallèles. Elle examine la possibilité d'éditer des **documents historiques** dont certains manuscrits, et de publier les bibliographies des textes imprimés d'Henry Dunant et de Gustave Moynier.

Le projet de l'**exposition historique** est actuellement en attente. En effet, le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sera en travaux en 2010 ; de même, la salle Ami Lullin de la Bibliothèque de Genève va connaître une rénovation en profondeur.

Les **Cahiers du centenaire** sont édités par la commission du même nom. Cette publication est principalement destinée aux membres de l'Association qui la reçoivent gratuitement. Organe de liaison, elle sert aussi d'outil de promotion. Le premier numéro est sorti de presse en décembre 2006 et le deuxième en juin 2007. Le troisième numéro est prévu pour janvier 2008.

Autres manifestations du centenaire en 2010

Notre demande d'un **timbre poste** auprès de La Poste Suisse à Berne (lettre à M. Ulrich Gygi du 7 décembre 2006 et sa réponse du 18 décembre 2006) doit être relancée au début 2009. Il serait judicieux d'obtenir l'appui d'institutions proches comme la Croix-Rouge genevoise, la Croix-Rouge suisse et le CICR.

Le comité concocte aussi l'idée d'apposer une **plaque commémorative** sur l'emplacement de la maison natale de Gustave Moynier, dans les rues Basses.

En collaboration avec le dessinateur Michel Rouèche, le comité espère pouvoir lancer un **chocolat Dunant-Moynier**.

Activités 2007-2008

Le comité innove en proposant des **séances destinées aux membres** comme des visites de lieux ou de monuments histo-

riques évoquant la vie ou l'œuvre de l'un ou l'autre des deux grands humanitaires :

- la Villa Moynier à Sécheron, le 15 octobre 2007
- des lieux célèbres de la Vieille ville, le 8 décembre 2007
- des archives du CICR, en hiver 2008
- la villa « La Paisible », maison de campagne de la famille Moynier à Ferney, le 19 avril 2008

Surtout, le comité prépare une assemblée générale entre avril et juin 2008 pour que les membres puissent se prononcer sur des projets élaborés en vue des manifestations en 2010.

Divers

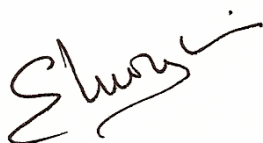
Etant donné l'importance de ces projets, il est indispensable qu'une **commission financière** soit mise sur pied pour rassembler des personnalités connaissant le monde des affaires afin de solliciter des mécènes, des sponsors, etc.

Représentant de la **Croix-Rouge suisse**, M. Beat Wagner annonce que celle-ci commémorera plusieurs anniversaires :

- 2009 - 1859 = 150 ans de Solferino
- 1909 - 2009 = 100 ans de la Croix-Rouge fribourgeoise
- 1866 - 2016 = 150^e anniversaire de la Croix-Rouge suisse.

La CRS mène aussi une négociation auprès de La Poste Suisse pour un timbre commémoratif. Pourquoi ne pas lier nos efforts dans une action concertée ? Le président écrira dans ce sens à la Croix-Rouge suisse, à la Croix-Rouge genevoise et au CICR. L'assemblée remercie M. Beat Wagner de sa collaboration.

La séance est levée à 22 h.30. Elle est suivie d'un verre de l'amitié.



Elizabeth MOYNIER
secrétaire



Roger DURAND
président

NOUVEAUX MEMBRES

Personnes physiques

Etienne Blyelle-Horngacher
Blaise Bourrit
Michel Christian
Anne-Marie Dunant
Pascal Huber

Christian Murbach-Moynier
Nadine Odier
Claude Page
Bruno Parent
Michelle Zwahlen

* * *

INSTITUTIONS

Membres

Association « Genève : un lieu pour la paix »

M. Roger Durand, président

Croix-Rouge genevoise, Mme Eliane Babel, directrice
et M. Guy Mettan, président

Croix-Rouge suisse, MM. René Rhinow, président
et Beat Wagner, chef du service de communication

Société de géographie, M. Ruggero Crivelli

Société genevoise de généalogie, M. Nicolas Durand, président

Société Henry Dunant, M. Roger Durand, président

Unions chrétiennes de Genève, M. Guy Le Comte, président

Ayant manifesté leur intérêt

Comité international de la Croix-Rouge, M. François Bugnion

Institut de droit international, MM. Christian Dominicé
et Joe Verhoeven

Société genevoise d'utilité publique, Christian Huber, président

Société de géographie, Alain de L'Harpe, président

Société d'histoire et d'archéologie, Guy Le Comte, président

COMMISSIONS

« Familles Dunant et Moynier ; relations publiques »

Mmes Cécile Dunant Martinez et Claire Dunant
MM. Olivier Jean Dunant, Lester Martinez et Michel Odier

« Grand public »

Mmes Nathalie Heu Chrétien, Lise Luka, Michèle Maury Moynier
Elizabeth Moynier, Rosy Moynier, France Murbach Moynier
et Danièle Geisendorf Sapey,
MM. Lester Martinez, Cyril Moynier et Michel Rouèche

« Histoire, publications et recherches »

Mme Françoise Dubosson
MM. François Bugnion, Jean-Daniel Candaux, André Durand
Roger Durand et Antoine Fleury

« Collaboration avec Heiden »

Mme Michèle Maury Moynier et M. Roger Durand

« Les cahiers du centenaire »

Mmes Anne-Marie Dunant, Tony Guggisberg
et Elizabeth Moynier, M. Roger Durand

* * *

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre
de ces commissions peuvent se manifester
auprès d'un membre du comité, par exemple :

M. Roger DURAND

022 794 17 70
president@shd.ch

Mme Elizabeth MOYNIER

0033 450 43 76 00
elizabethmsoulie@aol.com

Crédit des illustrations

Logo	Eric et Christiane Dunant
Page 8	Photo Bolomey, CICR, 22 août 1939
Pages 13 et 14	Photos Cyril Moynier
Page 15	Carte postale, CICR, août 1939
Couverture	
1 ^e page	Maison Henry Dunant, rue Puits-Saint-Pierre 4 Villa Moynier, à Sécheron ; à gauche
3 ^e page	Archives de la famille Moynier
4 ^e page	Dessins de Michel Rouèche



Fin du XIX^e siècle : la famille Moynier prend le thé sous les ombrages de Sécheron. Tout à droite, on devine Gustave Moynier masqué par un somptueux chapeau à fleurs.

Ce troisième numéro
des *Cahiers du centenaire*
a été préparé par Roger Durand
en collaboration avec Elizabeth Moynier

Il a été mis en pages par Tony Guggisberg